

2 - Commission de Délégation de Service Public - Désignation des membres

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La composition de la Commission de Délégation de Service Public est régie par les dispositions de l'article L 1411.5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette Commission est présidée de droit par M. le Maire ou son représentant. Elle comprend : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par l'Assemblée Communale en son sein, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Dans sa séance du 17 avril dernier, le Conseil Municipal a adopté les modalités de dépôt des listes suivantes :

- les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir
- les listes devront être déposées auprès de la Direction de la Coordination Administrative - Service Conseil Municipal - jusqu'au mardi 20 mai à 17 h.

Les listes pourront être déposées par voie dématérialisée ou sous format papier.

Dans ce cadre, 2 listes ont été déposées.

Liste n° 1 :

5 délégués titulaires :

M. Christophe LIME
M. Michel LOYAT
M. Nicolas BODIN
Mme Béatrice FALCINELLA
Mme Claudine CAULET

5 délégués suppléants :

M. Abdel GHEZALI
Mme Myriam EL YASSA
M. Emmanuel DUMONT
M. Thibaut BIZE
Mme Anne VIGNOT

Liste n° 2 :

3 délégués titulaires :

M. Michel VIENET
Mme Marie-Laure DALPHIN
Mme Sophie PESEUX

3 délégués suppléants :

M. Pascal BONNET
M. Michel OMOURI
Mme Mina SEBBAH

Proposition

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir élire en son sein les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants pour siéger à la Commission de Délégation de Service Public, placée sous la présidence du Maire ou son représentant.

Résultats du scrutin :

- Liste 1 : 40 voix pour
- Liste 2 : 11 voix pour
2 abstentions

Quotient : 10,2.

La répartition des sièges au quotient conduit aux résultats suivants :

- Liste 1 : 4 sièges
- Liste 2 : 1 siège.

«**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de vote à bulletin secret, ce n'est pas nécessaire. Je serai le Président mais c'est surtout mon représentant qui siègera à ma place, à savoir M. Frédéric ALLEMANN. Les délégués titulaires proposés sont M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Nicolas BODIN, Mme Béatrice FALCINELLA et Mme Claudine CAULET. Les délégués suppléants : M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam EL YASSA, M. Emmanuel DUMONT, M. Thibaut BIZE et Mme Anne VIGNOT. Il y a une liste n° 2 avec 3 délégués titulaires : M. Michel VIENET, Mme Marie-Laure DALPHIN et Mme Sophie PESEUX et 3 délégués suppléants : M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI et Mme Mina SEBBAH.

Quels sont ceux qui sont pour la liste 1 ? Plus exactement quels sont ceux qui sont contre la liste 1 ? Ce sera plus facile. 11. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2.

Donc 11 votes contre et 2 abstentions.

Concernant la liste n° 2, quels sont ceux qui sont pour ? 11. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2. Les autres sont contre. C'est donc la liste n° 1 qui est élue, plus un nom de la liste n° 2. C'est donc M. VIENET qui sera titulaire et M. BONNET suppléant».

Sont désignés comme membres de la Commission de Délégation de Service Public :

- en qualité de membres titulaires :

M. Christophe LIME
M. Michel LOYAT
M. Nicolas BODIN
Mme Béatrice FALCINELLA
M. Michel VIENET

- en qualité de membres suppléants :

M. Abdel GHEZALI
Mme Myriam EL YASSA
M. Emmanuel DUMONT
M. Thibaut BIZE
M. Pascal BONNET.

Récépissé préfectoral du 23 mai 2014.